

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Monsieur Benoît PERILLEUX
Directeur – Chef de Service
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 07/pfd/656148 (DU)
N/réf. : JMB/FRT-4.16/s.615
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Rue Jean-Baptiste Vanpé (tronçon entre la gare de Forest-Est et la place Saint-Denis), rue du Dries, rue de l'Eau (square de l'Eau).
Dossier traité par Mme Julie De Bruyne

En réponse à votre courrier du 7 décembre 2017 sous référence, réceptionné le 7 décembre, nous vous communiquons l'avis rendu par la CRMS en sa séance du 10 janvier 2018, concernant l'objet susmentionné.

Le projet « Tracé de l'eau » vise le réaménagement des abords de la gare de Forest-Est, des aménagements ponctuels dans la rue Jean-Baptiste Vanpé et la rue du Dries ainsi que le réaménagement du square de l'Eau (entre la rue du Dries et la rue de l'Eau). Ces interventions visent à intégrer la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements d'espace public et de voirie, afin de réduire les problèmes d'inondations dans le quartier, de valoriser la présence de l'eau et de favoriser la mobilité douce. Ces quatre lieux d'intervention sont situés dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest.

La demande dans le détail :

1. Les abords de la gare de Forest-Est :

- Le réaménagement de l'accès depuis la rue Vanpé avec le reprofilage du talus en gradins traversé par une rampe, l'ajout d'un escalier en béton, le raccord avec le quai impliquant le déplacement de l'automate et la démolition du petit bunker et de l'abri en béton.
- Le triangle central compris entre les deux rampes accueille un deck en bois ainsi qu'un orgue hydraulique.
- L'aménagement d'un accès depuis la rue de Liège : une succession d'escaliers complétée d'une rampe, aménagement d'un belvédère en surplomb du puits côté rue de Liège et l'aménagement du replat en face de l'ancien bâtiment de la gare de Forest.
- Le réaménagement des escaliers rue de Barcelone : une nouvelle volée d'escalier et la démolition des volées d'escalier existantes.
- Le réaménagement d'une partie du parvis pavé de la gare : 300 m² de pavés remplacés par un béton gris clair (finition grenailage fin) traversé par un filet d'eau élargi et jalonné de deux buttes en inox doré. Le filet d'eau doit récolter l'eau de la nouvelle fontaine d'eau potable sur le parvis à la jonction avec le quai de la gare. Le marquage de quelques emplacements de stationnement sont également prévu.
- L'abattage et la replantation de six arbres.

2. La rue Jean-Baptiste Vanpé :

- La suppression de neuf places de stationnement du trottoir nord (côté droit lorsqu'on descend de la gare de Forest-Est vers la place Saint-Denis) afin d'y implanter une succession de petits jardins de pluie ainsi que la végétalisation des carrefours ;
- L'abattage et la replantation de dix arbres ;
- La replantation du trottoir sud, sur les emplacements existants, avec des espèces identiques au trottoir nord ;
- Le placement d'accroches pour vélos au niveau du carrefour avec la rue de Liège ainsi qu'aux extrémités de la rue Vanpé côté trottoir nord ;
- Le réaménagement du carrefour avec l'avenue Kersbeek.

3. La rue du Dries :

- La suppression de cinq places de stationnement afin d'y implanter une succession de cinq jardins de pluie, ce qui renforce le caractère jardiné de la rue ;
- La requalification de l'entrée de la rue côté place Saint-Denis ;
- L'abattage et la replantation de trois arbres.

4. Le Square de l'Eau :

- La suppression de six places de stationnement afin de laisser la place aux jardins de pluie et libérer l'espace de l'impact visuel de la voiture ;
- L'aménagement d'un revêtement de sol commun entre la partie piétonne et la partie dévolue à la circulation automobile ;
- Le démantèlement de l'aménagement pittoresque composé de pavés et d'arbustes autour de la fontaine ancienne ;
- Dans la partie centrale, un grand banc serpentant s'adosse à un important jardin de pluie et intègre la fontaine ancienne ;
- L'augmentation (de 250 m² à 350 m²) et le réaménagement d'une partie de la zone piétonne conçue en jardin traversable par un passage composé de longrines en béton ;
- La réactivation de la fontaine ancienne avec un système de manivelle ;
- Le placement d'accroches pour vélos et de poubelles sur le square et à la jonction avec la rue du Dries ;
- L'abattage et la replantation de six arbres.

Avis de la CRMS

De manière générale, la CRMS souscrit aux principes et aux intentions globales du projet pour une meilleure gestion des eaux de ruissellement qui va de pair avec des réaménagements dans l'espace public. Des arbres sont abattus pour faire place aux jardins de pluie et pour harmoniser la palette végétale. Que chaque arbre supprimé suppose la replantation d'un nouveau sujet rencontre les préoccupations de la CRMS en matière de replantation.

Toutefois, plusieurs interventions lui paraissent délicates et 'sophistiquées' (filet d'eau aérien entre deux jardins de pluie, strates végétales, buttes en inox doré,...) ; elles risquent d'imposer un entretien complexe et coûteux. La CRMS encourage à plus de simplicité dans les choix, à une gestion de l'eau potable plus mesurée et à assortir le projet d'un plan de gestion. Elle s'inquiète aussi de la faisabilité de certaines interventions et des réseaux souterrains qui seraient rencontrés en cours de chantier.

La CRMS attire l'attention sur le fait que les matériaux proposés sont repris dans une « Planche de matériaux et de mobilier ». Ces images de référence ne sont toutefois pas convaincantes, présentant une autre échelle et implantation que le projet actuel.

Enfin, si ce n'est pas déjà le cas, la CRMS suggère d'inscrire le projet dans un plan global de gestion de l'eau dans le bas de Forest :

- D'autres interventions sont-elles prévues sur l'espace public situé en dehors de la zone de protection de l'Abbaye ?
- Les interventions sont-elles prévues en fonction des projets immobiliers futurs au niveau du site de l'Abbaye de Forest et du parking à côté de la Maison communale ?

Dans le détail :

1. Les abords de la gare de Forest-Est : rue Vanpé – rue de Liège – rue de Barcelone :

La abords de l'ancienne gare de Forest-Est révèlent des mises en œuvre anciennes pittoresques de qualité, fortement dégradées à certains endroits. Le parvis pavé devant l'ancienne gare, le chemin d'accès pavé à partir de la chaussée de Bruxelles et les accès piétons existants vers le quai en sont les principaux témoignages.

La CRMS se réjouit de la volonté de gestion des eaux de ruissellement du parvis et d'amélioration du lien entre l'accès au quai côté rue Vanpé et l'accès au parvis de l'ancienne gare côté rue de Barcelone.

Mais elle demande que le projet intègre le maintien d'un maximum d'éléments originaux de qualité, ce qui constituerait un atout pour le projet. La composition d'un micro-paysage sur le parvis de l'ancienne gare condamnant une partie de la superficie pavée ne répond pas à ce principe. La CRMS invite à revoir cette aménagement en conservant les pavés.

La CRMS regrette la démolition du petit bunker côté rue Vanpé, témoin d'une époque ; il pourrait aisément être intégré au projet de réaménagement. Elle regrette d'ailleurs qu'un abri SNCB à colonnettes ait été démoli il y a deux ou trois mois sur l'autre quai (direction Nivelles), ce qui constitue malheureusement une perte patrimoniale.

La CRMS s'interroge aussi sur la fragilité, le coût et l'utilité des deux buttes en inox doré et du filet d'eau de récolte de l'eau potable de la nouvelle fontaine. L'implantation de cette dernière lui paraît inapproprié car c'est le lieu de passage des navetteurs et il ne bénéficie d'aucun contrôle social en dehors des heures de train (anciennement un train par heure, maintenant deux trains par heure). L'utilisation d'eau potable pour alimenter le filet d'eau répond-elle par ailleurs aux principes d'une gestion responsable de l'eau potable en ville ? La CRMS exprime les mêmes préoccupations pour ce qui est de l'alimentation en eau pour l'orgue hydraulique, prévu côté rue Vanpé. Elle suggère de renoncer à ces dispositifs.

Les accès (escaliers dans le talus) au quai seront entièrement revus, redessinés et reprofilés (rampes et escaliers nécessitant des murs de soutènement). La CRMS souscrit au réaménagement, nécessaire, de l'accès côté rue Vanpé. Mais elle estime que l'accès côté rue de Barcelone devrait bénéficier d'une simple remise en état à l'identique, préservant ainsi sa valeur pittoresque. Par ailleurs, le nouvel accès à créer au niveau de la rue du Curé ne lui semble pas opportun vu les difficultés de mise en œuvre dans le talus et parce qu'il semble condamner l'accessibilité au pertuis.

La CRMS suggère de ne pas toucher au talus côté rue de Barcelone, rue de Liège et rue du Curé, qui est stabilisé grâce aux plantations existantes. Dans tous les cas, elle conseille une étude approfondie de stabilité pour garantir les interventions dans les talus.

Enfin, elle regrette que le long chemin d'accès pavé ne fasse pas partie du projet ; il serait souhaitable d'améliorer l'interface de ce chemin avec la chaussée de Bruxelles, le talus, l'accès piéton existant et le parvis de l'ancienne gare, d'en revoir l'éclairage vétuste et d'entretenir la berme.

La CRMS s'interroge également sur les raisons d'abattage du *Fagus sylvatica* (H. 25 m, L. 8 m).

2. La rue Jean-Baptiste Vanpé :

La rue Vanpé est un axe commercial important pour le bas de Forest. La CRMS est favorable à la replantation du trottoir sud, sur les emplacements existants, avec des espèces identiques au trottoir nord, ce qui constitue une belle amélioration de la voirie. Toutefois, elle suggère d'opter pour un aménagement cohérent et unifié des deux trottoirs. Prévoir l'aménagement d'un côté de la rue différent de l'autre côté ne lui semble pas opportun pour la lisibilité de l'axe et de ses possibilités de stationnement. L'entame de quelques jardins de pluie (devant l'accès vers le quai, dans l'axe de la rue de Liège et près de la chaussée de Neerstalle) pour y installer quelques accroches pour vélos risque de surcharger aussi la lisibilité de l'espace public.

Techniquement, la CRMS s'interroge sur la possibilité d'intégrer des jardins de pluie de faible profondeur (20 cm) dans la partie amont de la rue Vanpé du fait de la présence de nombreux réseaux BT et télécommunication sous les stationnements existants.

Enfin, la CRMS craint la fragilité/complexité de certaines interventions qui nécessiteront un entretien difficile, régulier et coûteux : connexion entre les massifs drainants et les jardins de pluie par surverse, fauchage, taille des strates végétales, ... De quelle manière éviter que de l'eau éventuellement impropre (par exemple d'eau salé en hiver) ne gagne les jardins de pluie ?

La CRMS suggère une composition plus symétrique de part et d'autre de la voirie et une simplification du projet et des différents dispositifs.

3. La rue du Dries :

La CRMS réitère ses craintes sur la fragilité de certaines interventions, identiques à celles de la rue Vanpé.

4. Le Square de l'Eau :

La CRMS se réjouit de la suppression des voitures sur le square et du réaménagement de la partie piétonne du square, au bénéfice d'un espace public de qualité. Elle demande toutefois de mieux intégrer la vieille fontaine et son bac en pierre bleue, qui dateraient de vers 1870. L'intégrer à un banc serpentant ne participe pas de sa valorisation d'autant que le banc le dos au jardin de pluie.



La CRMS s'interroge, ici aussi, sur l'utilisation de l'eau pour la fontaine. L'acheminement de l'eau de la fontaine en surverse dans un espace délimité afin de créer une lame d'eau de 2cm s'inscrit-il dans une gestion responsable de l'eau potable en ville ? Deux arbres sont repris sur le plan comme existant et à maintenir (Paulownia et Prunus). Or, leurs racines sont actuellement déjà plus hautes que le trottoir et ont provoqué des dégâts à la voirie. Il est nécessaire d'évaluer si leur maintien est réaliste.

Conclusion

Le projet est ambitieux et son objectif d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement tout en réaménageant plusieurs espaces publics est très positif. La CRMS souscrit aux grands principes mais suggère que plusieurs interventions soient revues et/ou abandonnées au bénéfice d'un projet plus simple et plus sobre, sans installations superflues, induisant une gestion plus réaliste et raisonnable. Elle invite également à conserver une série de dispositifs anciens de qualité, identifiés dans l'avis, et à les intégrer au projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Ch. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BDU-DU : Mme Julie De Bruyne
BDU-DMS : Mme Françoise Cordier